



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 7
Fläche: 33'426 mm²

Le diesel des dameuses à neige sera exonéré

PARLEMENT • L'économie pourrait atteindre 13

millions par an pour les stations de ski, dès le 1^{er} octobre 2016.

Comme les machines agricoles, d'exploitation forestière ou de carrière, les engins de damage vont bénéficier d'une exonération sur les carburants. Après le feu vert du National, le Conseil des Etats a accepté hier la modification de la loi par 43 voix sans opposition. Cet allègement représente un montant de 10 à 13 millions de francs pour les entreprises de remontées mécaniques et de ski de fond helvétiques. Ce coquet montant sera puisé dans la caisse routière.

Une société comme Téléverbier SA peut compter sur une remise d'impôts plus qu'intéressante. En comptant 52 centimes par litre de carburant en moins, Eric-A. Balet, directeur général, évalue l'économie à 15 000 fr. par engin, la consommation atteignant 30 000 litres de diesel à l'année.

Sachant qu'une station comme Verbier compte 25 dameuses, cet allègement d'impôt est plutôt bien accueilli. «Il représente 1% du chiffre d'affaires de Téléverbier SA», explique Eric-A. Balet. «C'est très substantiel non seulement pour une grande société, mais aussi pour celles de petite taille pour lesquelles les économies peuvent s'élever à 40 000 francs par saison environ.»

Président de la Fédération suisse du tourisme (FST) et des Remontées mécaniques suisses (RMS), le conseiller national Dominique de Buman (pdc, FR) voit ainsi son texte aboutir après trois ans d'efforts. C'est le président du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et conseiller aux Etats Isidor Baumann (pdc, UR) qui l'a porté devant la Chambre des cantons.

Il était injuste, selon eux, de taxer des véhicules à chenilles (dameuses, quads) qui ne circulent que sur les pistes de ski, de randonnée ou de luge et non sur la route. Au départ, le Conseil fédéral ne voulait exonérer que les engins dotés de filtres à particules mais finalement tous bénéficieront de la mesure pour ne pas affaiblir cette aide.

«Il était impossible financièrement d'appliquer cette mesure au parc existant», souligne Dominique de Buman. «Dans trois ans, les nouveaux véhicules de damage seront de toute façon adaptés aux normes plus strictes.»

Cette exonération porte sur la part de l'impôt sur les huiles minérales affectée de manière fixe au trafic routier. L'organe fatier du tourisme helvétique relève que la somme ainsi économisée est considérable pour la branche des

remontées mécaniques et peut rapidement correspondre à «un montant à six chiffres pour une grande entreprise de transport à câbles.»

L'abaissement des charges qui en découlent arrive au bon moment, alors que le secteur souffre du franc fort et d'un hiver difficile. «Le niveau des coûts est généralement bien plus élevé dans notre pays que dans les autres destinations de tourisme hivernal que sont l'Autriche, l'Italie ou la France», ajoute encore la FST.

La mesure votée hier pourrait entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2016 déjà, selon Dominique de Buman. Une date qui correspond aux commandes de carburant des remontées mécaniques.

PIERRE-ANDRÉ SIEBER



Pour une station comme le Lac-Noir, le rabaissement des frais liés aux dameuses est un coup de pouce important. CHARLES ELLENA-A